

Direction des affaires maritimes



Code des Transports

Décret n° 84-810 modifié

Commission centrale de sécurité

Session du 4 septembre 2019

Objet : Dotations médicales réglementaires embarquées**Références :** 1. Décret n°84-810 du 30 août 1984 relatif à la sauvegarde de la vie humaine, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution (Division 217)

2. Directive 92/29/CEE du Conseil, du 31 mars 1992, concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour promouvoir une meilleure assistance médicale à bord des navires

3. Arrêté du 9 mai 2019 portant modification de l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires (division 217)

Annexes : sans objet.**I/ Introduction:**

La division 217 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires pris en application du décret n°84-810 du 30 août 1984 modifié relatif à la sauvegarde de la vie humaine, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution nécessite d'être réactualisée régulièrement. C'est l'objet de cette proposition qui prend en compte :

- la modification du code de la santé publique qui permet la délivrance aux navires des médicaments stupéfiants sans ordonnance sécurisée ;
- d'un produit remplaçant le Voluven ;
- de corrections des quantités de médicaments portées sur les bons de commande.

II/ Développement :

Il est proposé de modifier la division 217 de la manière suivante :

1. L'Article 217-3.06 intitulé **Personne responsable de la dotation médicale** de la division 217 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires est remplacé par :

« Lorsqu'il n'est pas embarqué de médecin, la détention et la gestion de la dotation médicale, notamment des médicaments contenant des substances vénéneuses dont les stupéfiants, sont placées sous la responsabilité du capitaine. Seuls l'usage ou la maintenance peuvent être délégués à la personne ayant la pratique des soins.

Cette responsabilité incombe d'office au médecin embarqué lorsqu'il existe.

Les modalités d'approvisionnement et de renouvellement de la dotation médicale sont prévues par les articles R. 5124-45 et R. 5132-6-1 du code de santé publique. »

2. Dans l'annexe 217- 3.A.1 intitulée **Répartition des dotations médicales à bord des navires de commerce et de pêche**, au II. Navires affectés au transport de passagers, le paragraphe 4 est modifié comme suit :

« 4) DOTATION MÉDICALE COMPLÉMENTAIRE P 4 :

- Navires à passagers ne se trouvant jamais à plus d'une heure d'un port.
- Les dotations P1, P2 et P3 sont complétées par un défibrillateur automatisé externe, de 2 sets d'électrodes et d'un tapis isolant permettant la mise en œuvre d'une défibrillation cardiaque à bord.

Lorsqu'un navire doté d'une dotation P4, est autorisé à transporter 400 passagers et plus, sa dotation réglementaire est complétée du même matériel. »

est présenté comme suit :

« 4) DOTATION MEDICALE COMPLEMENTAIRE P 4 :

- Navires à passagers ne se trouvant jamais à plus d'une heure d'un port.

5) DEFIBRILLATEUR AUTOMATISE EXTERNE :

- Les dotations P1, P2 et P3 sont complétées par un défibrillateur automatisé externe, de 2 sets d'électrodes et d'un tapis isolant permettant la mise en œuvre d'une défibrillation cardiaque à bord.

- Lorsqu'un navire doté d'une dotation P4, est autorisé à transporter 400 passagers et plus, sa dotation réglementaire est complétée du même matériel. »

3. Dans l'Annexe 217- 3.A.1. intitulée Répartition des dotations médicales à bord des navires de commerce et de pêche, au II. Navires affectés au transport de passagers, il est inséré un point 6) SAC MEDICAL D'URGENCE rédigé comme suit :

« 6) SAC MEDICAL D'URGENCE :

- Navires à passagers n'ayant pas l'obligation d'embarquer un médecin au titre de l'article 217-2.02, à l'exception des navires de desserte côtière et des vedettes à passagers qui ne sont jamais à plus d'une heure d'un port.

- Le contenu de ce sac médical d'urgence est défini à l'Annexe 217-3.A.4. »

4. Dans l'annexe 217-3.A.2 intitulée Composition des dotations médicales, **Dotation A** : Matériel médical et objets de pansement, au point 8. Documentation, le renvoi à la note de bas de page n°3 est supprimé à l'item suivant :

Fiche d'observation médicale	unité ³	20	pour téléconsultation
------------------------------	--------------------	----	-----------------------

5. Dans l'annexe 217-3.A.2 intitulée Composition des dotations médicales, **Dotation B** : Matériel médical et objets de pansement, au 9. Documentation, le renvoi à la note de bas de page n°2 est supprimé à l'item suivant :

Fiche d'observation médicale	unité ²	5	pour téléconsultation
------------------------------	--------------------	---	-----------------------

6. Dans l'annexe 217-3.A.2 Composition des dotations médicales, **Dotation B restreinte** : Matériel médical et objets de pansement, au point 8. Documentation, le renvoi à la note de bas de page n°2 est supprimé à l'item suivant :

Fiche d'observation médicale	unité ²	5	pour téléconsultation
------------------------------	--------------------	---	-----------------------

7. Dans l'annexe 217-3.A.2 dénommée Composition des dotations médicales aux chapitres relatifs à :

- **Dotation B** : Matériel médical et objets de pansement, au 11. Désinfection – Désinsectisation – Protection, à l'item Comprimés chlorés pour stérilisation de l'eau, et
- **Dotation B restreinte** : Matériel médical et objets de pansement, au 10. Désinfection – Désinsectisation – Protection, à l'item Comprimés chlorés pour stérilisation de l'eau,

la note de bas de page n°7 est remplacée par la note de bas de page n°4 et la note de bas de page n°6 est renumérotée n°7.

8. Une nouvelle note de bas de page n°6 est créée et insérée après « Civière polyvalente treuillable », dans l'annexe 217-3.A.2 dénommée Composition des dotations médicales aux chapitres relatifs à :

- **Dotation A** : Matériel médical et objets de pansement, au 7. Matériel d'immobilisation et de contention,
- **Dotation B** : Matériel médical et objets de pansement, au 8. Matériel d'immobilisation et de contention,
- **Complément passagers P1**, Matériel médical et objets de pansement, au 3. Matériel d'immobilisation et de contention, et
- **Compléments passagers P2 et P3**, Matériel médical et objets de pansement, au 7. Matériel d'immobilisation et de contention,

Cette note n°6 est la suivante :

« ⁶ Cette civière treuillable doit permettre le ramassage, le hissage et le brancardage des blessés du lieu de l'accident vers l'infirmerie du navire. Elle n'est pas destinée à être utilisée pour l'hélitreuillage. »

9. Dans l'annexe 217-3.A.2 intitulée Composition des dotations médicales, **Complément passagers P1** : Matériel médical et objets de pansement, au 3. Matériel d'immobilisation et de contention, la ligne :

Civière hélitreuillable	1	
-------------------------	---	--

Est remplacée par :

Civière polyvalente treuillable ⁶	1	Type bellisle® avec dispositif de contention
--	---	--

10. La note de bas de page n°8 :

« ⁸ Trousse étanche, à positionner dans des lieux appropriés - 1 trousse par tranche de 100 passagers, avec un maximum de 3 »

est remplacée par :

« ⁸ Trousse étanche, à positionner dans des lieux appropriés : à partir de 100 passagers, 1 trousse pour chaque tranche de 100 passagers, avec un maximum de 3 ».

11. Dans l'annexe 217-3.A.2 intitulée Composition des dotations médicales, **Complément passagers P4** : Matériel médical et objets de pansement , le 4. Trousses de premiers secours⁸ et les matériels médicaux et objets de pansement afférents sont supprimés.

12. Dans l'annexe 217-3.A.4 dénommée **Sac médical d'urgence** : Matériel, au 1. Matériel de réanimation, les lignes :

Canule de « Guedel » (tailles 3 et 4)	unité	111	
Pompe d'aspiration manuelle pour désobstruction des voies aériennes supérieures	unité	111	Type Ambu® Twin Pum

sont remplacées par :

Canule de « Guedel » (tailles 3 et 4)	unité	1 ¹¹	
Pompe d'aspiration manuelle pour désobstruction des voies aériennes supérieures	unité	1 ¹¹	Type Ambu® Twin Pump

13. Dans l'annexe 217-3.A.2. intitulée Compositions des dotations médicales, pour les **dotations A et P2**, Médicaments, 9. Réanimation et dans l'annexe 217-3.A.4 dénommée **Sac médical d'urgence** : médicaments, 7. Réanimation. :

- supprimer hydroxylethylamidon 130 000 ;
- augmenter les quantités de Chlorure de sodium en solution pour perfusion 0,9% de 6 (six) flacons de 500 ml.

14. Dans l'annexe 217-3.A.4 appelée **Sac médical d'urgence** : médicaments, 3. Antalgiques – Antipyrétiques – Antispasmodiques – Anti-inflammatoires : supprimer (*) après Kétoprofène.

15. Dans l'annexe 217-3.A.5 Bon de commande type pour constitution / renouvellement des dotations :

- dans le bon de commande de la **Dotation A**, 9. Réanimation, supprimer l'Hydroxyéthylamidon 130 000 ;
- dans le bon de commande de la **Dotation B**, 12. Oto-Rhino-Laryngologie et Stomatologie, supprimer le Xylène ;
- dans le bon de commande de la **Dotation B restreinte**, 3. Antalgiques - Antipyrétiques – Antispasmodiques – Anti-inflammatoires, supprimer le Kétoprofène injectable en ampoule 100 mg/2 ml ; et
- dans le bon de commande de la **Dotation B restreinte**, 11. Oto-Rhino-Laryngologie et Stomatologie, supprimer le Xylène.

16. Dans l'annexe 217-3.A.5 dénommée Bon de commande type pour constitution / renouvellement des dotations, dans le bon de commande de la **Dotation A**, les quantités à approvisionner sont ainsi modifiées :

Nom de la molécule	Ancienne quantité	Nouvelle quantité
7. Métronidazole	40	20
9. Soluté de réhydratation orale	20	40
9. Chlorure de sodium	6	12
11. Acide borique – Borate de sodium	20	2

17. Dans l'annexe 217-3.A.5 dénommée Bon de commande type pour constitution / renouvellement des dotations, dans le bon de commande de la **Dotation B**, les quantités à approvisionner sont ainsi modifiées :

Nom de la molécule	Ancienne quantité	Nouvelle quantité
2. Diosmectite	30	60
11. Acide borique – Borate de sodium	20	2

18. Dans le bon de commande de la **Dotation B**, la note de bas de page n°16 est renumérotée note de bas de page n°15.

19. Dans l'annexe 217-3.A.5 Bon de commande type pour constitution / renouvellement des dotations, dans le bon de commande de la **Dotation B restreinte**, les quantités à approvisionner sont ainsi modifiées :

Nom de la molécule	Ancienne quantité	Nouvelle quantité
3. Phloroglucinol	20	10
3. Morphine chlorhydrate	10	2
3. Naloxone	10	2

20. Dans l'annexe 217-3.A.5 Bon de commande type pour constitution / renouvellement des dotations, dans le bon de commande de la **Dotation C**, les quantités à approvisionner sont ainsi modifiées :

Nom de la molécule	Ancienne quantité	Nouvelle quantité
7. Amoxicilline – Acide Clavulanique	24	16

21. Le modèle de **Fiche d'observation médicale de télé-consultation** de l'annexe 217-3.A.6 Fiche d'observation de télé consultation est remplacé par celui en annexe.

22. L'Article 217-4.02 **Registre des stupéfiants** de la division 217 est remplacé par :

« Le responsable des soins à bord est tenu d'assurer la comptabilité des médicaments classés « stupéfiants » sur un registre spécial, dit « registre des stupéfiants », portant en lettres et en chiffres les entrées et les sorties. Un tel registre est ouvert au nom du navire et authentifié par les détenteurs succes-

sifs de date à date. Il doit être présenté avec l'état récapitulatif d'administration des stupéfiants pour le renouvellement de la dotation. »

23. Il est créé dans la division 217 un Article 217-4.03 intitulé **État récapitulatif d'administration des stupéfiants** ainsi rédigé :

« Article 217-4.03 Etat récapitulatif d'administration des stupéfiants

L'administration de tout médicament classé comme stupéfiant ou soumis à la réglementation des stupéfiants fait l'objet d'une inscription sur un relevé nominatif d'administration des stupéfiants mentionnant les données suivantes :

- le nom du navire et son immatriculation ;*
- le nom de l'armateur et/ou le nom du capitaine ;*
- la date et l'heure de l'administration ;*
- les nom et prénom du malade ;*
- la dénomination du médicament et sa forme pharmaceutique ;*
- la dose administrée ;*
- l'identité et les coordonnées du médecin prescripteur ;*
- l'identification de la personne ayant procédé à l'administration.*

L'état récapitulatif d'administration des stupéfiants est daté et signé par le responsable des soins à bord du navire. Il doit être présenté avec le registre des stupéfiants pour le renouvellement de la dotation.

Ce registre peut être établi sous forme dématérialisée.

24. L'Article 217-4.03 dénommé **Cahier médical** est renuméroté Article 217-4.04 Cahier médical.

Dans cet article, les mots « l'article 217-4.02 » sont remplacés par « l'article 217-4.03 ».

25. L'Article 217-4.04 intitulé **Questionnaire en cas d'accident** est renuméroté « Article 217-4.06 Questionnaire en cas d'accident ».

26. Il est créé un **tableau des notes de bas de page** à insérer après la table des documents. Son contenu est conforme à l'annexe de ce document.

III/ Proposition :

La composition des dotations médicales réglementaires est modifiée comme proposé.

AVIS DE LA COMMISSION

La commission prend note des propositions de modification.

Un PV REG sera présenté lors de la session de novembre 2019 après une phase de consultation de deux mois.

TABLE DES NOTES DE BAS DE PAGE

1. Pour un effectif de marins habituellement embarqués différent du nombre indiqué comme base de calcul, les quantités de médicaments et de matériel médical à embarquer sont déterminées à l'aide des règles suivantes, exception faite des articles prévus en unique exemplaire :
 - Augmentation des quantités de 50 % par multiple entier du nombre indiqué comme base de calcul, sans dépasser deux dotations ;
 - Diminution des quantités de 50 % pour un effectif inférieur à la moitié du nombre indiqué comme base de calcul ; arrondi au chiffre supérieur des valeurs entières.
2. Matériels à ranger dans le sac d'intervention.
3. Navires de plus de 10 membres d'équipage : trousse portable étanche à positionner dans des lieux appropriés tels que salle des machines, cuisine, ateliers.
4. A la suite d'une contamination avérée du réseau d'eau potable du navire par un micro-organisme, il est nécessaire de procéder à un nettoyage mécanique des caisses à eau, puis à une sur-chloration. A la suite de cette sur-chloration, l'eau doit être brassée pendant au moins deux heures puis évacuée de la caisse à eau polluée. Pour mémoire, un litre d'eau de javel concentrée à 9 % contient 100 gr de chlore et permet d'obtenir une chloration à environ 5 mgr/l d'une caisse à eau d'une contenance de 20 m³.
5. Pour favoriser la prise en charge d'urgences cardiaques graves, les exploitants sont invités à s'équiper d'un DAE après une analyse des risques encourus.
6. Cette civière treuillable doit permettre le ramassage, le hissage et le brancardage des blessés du lieu de l'accident vers l'infirmerie du navire. Elle n'est pas destinée à être utilisée pour l'héli-treuillage.
7. Facultative pour les navires de pêche.
8. Trousse étanche, à positionner dans des lieux appropriés : à partir de 100 passagers, 1 trousse pour chaque tranche de 100 passagers, avec un maximum de 3
9. Les navires effectuant des dessertes régulières de très courte durée, inférieure à une demi-heure, ne sont pas astreints à l'emport de ces articles.
10. Ce matériel est obligatoire lorsque le navire est autorisé à transporter 400 passagers et plus.
11. Si déjà présent dans la dotation du navire, un seul exemplaire est obligatoire à bord, conditionné dans le Sac Médical d'Urgence.
12. En l'absence d'autre appareil électrocardiogramme/scope avec fonction de télétransmission.
13. Si déjà présent dans la dotation du navire, un seul exemplaire est obligatoire à bord, conditionné dans le Sac Médical d'Urgence.
14. Existe en conditionnement sous forme de seringue pré-remplie.
15. Les médicaments à usage hospitalier sont délivrés aux navires conformément à l'Art. L5126-5 du code de santé publique modifié par l'Ordonnance n°2016-1729 du 15 décembre 2016.



FICHE D'OBSERVATION MEDICALE

Téléconsultation

Date :

Heure d'appel

Locale :

ATU :

Médecin CCMM :

Responsable de soins :

NAVIRE

NOM :

Pavillon :

Type :

Dotation ☐ A / ☐ B / ☐ C

Armement :

Indicatif Radio / MMSI :

☐ B ou C restreinte

Tel Passerelle :

Tel Infirmerie :

Fax :

Mail :

Telex :

Coordonnées GPS : _ _ ' _ _ ' / _ _ _ ' _ _ _

Position :

Port d'origine :

Date ou Délai :

Destination :

Date ou Délai :

Escale prévue :

Date ou Délai :

Escale possible :

Date ou Délai :

PATIENT

NOM / Prénom :

Date de naissance :

Âge :

Nationalité :

Sexe : ☐ M ☐ F

N° Immatriculation :

Fonction :

ANTECEDENTS médicaux et chirurgicaux :

ALLERGIE à des médicaments :

TRAITEMENT en cours :

☐ Non ☐ Oui , Lesquelles :

☐ Aucun ☐ Oui , Lesquels :

Histoire de la maladie / Circonstances de l'accident

Date de début des symptômes ou de l'accident

Soins et traitements débutés avant téléconsultation médicale :



BILAN DES FONCTIONS VITALES (BFV)

NEUROLOGIQUE

PAROLE

☐ Oui, Orienté, Adapté☐ Geignement☐ Oui, Désorienté, Confus☐ Aucune

YEUX

Réponse spontanée

☐ Ouverts spontanément

Réponse aux ordres simples

☐ "Ouvrez les yeux !"

Réaction à la douleur (base de l'ongle)

☐ Ouverture des yeux☐ Aucune réaction à la douleur

MOUVEMENTS

Réponse spontanée

☐ Bouge spontanément

Réponse aux ordres simples

☐ "Serrez moi les mains !"

Réaction à la douleur (base de l'ongle)

☐ Mouvements adaptés☐ Mouvements inadaptés☐ Aucune réaction

PUPILLES

Réactives à la lumière ?

☐ Oui☐ Non

Symétriques ?

☐ Oui☐ Non

Diamètre Gauche :

☐ Serré☐ Intermédiaire☐ Dilaté

Diamètre Droit :

☐ Serré☐ Intermédiaire☐ Dilaté

RESPIRATOIRE

Fréquence Respiratoire (Nombre de respirations sur 1 min) :

/ min

(N : 12-20)

Tirage

☐ Oui☐ Non

Sueurs chaudes

☐ Oui☐ Non

Parole impossible

☐ Oui☐ Non

Bruits

☐ Oui☐ Non

Cyanose (aspect bleuté des lèvres, des ongles)

☐ Oui☐ Non

CIRCULATOIRE

Pouls radial (poignet axe du pouce) :

☐ Bien frappé☐ Filant☐ Non perçu

Fréquence cardiaque :

/ min

(N : 60-100)

Tension (ou Pression) Artérielle :

Systolique

mmHg

Diastolique

mmHg

Marbrures

☐ Oui☐ Non

Pâleur

☐ Oui☐ Non

Sueurs

☐ Oui☐ Non

Froideurs des extrémités

☐ Oui☐ Non

Temps de Recoloration Cutané > 3 sec

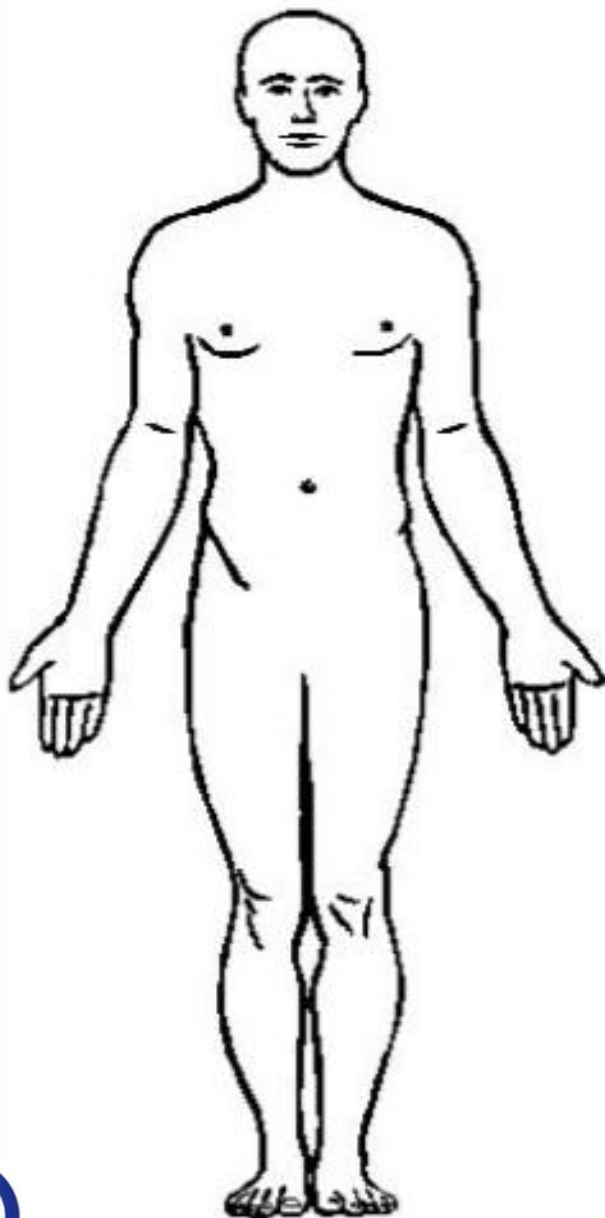
☐ Oui☐ Non

Sensation de soif

☐ Oui☐ Non

DOULEUR

EN (Evaluation numérique) = / 10

TÊTE*"Avez-vous : ..."**"...reçu un coup à la tête ?"*☐ Oui, Trauma Cranien☐ Non*"... perdu connaissance ?"*☐ Oui ☐ Non*"Rappelez-vous ce qui s'est passé ?"*☐ Oui ☐ Non**RACHIS**

Douleur à la palpation

Cervicales

☐ Oui☐ Non

Dos

☐ Oui☐ Non

Lombaires

☐ Oui☐ Non*"Pouvez-vous bouger les orteils, les doigts ?"*☐ Oui☐ Non*"Avez-vous des fourmillements (pieds, mains) ?"*☐ Oui☐ Non*"Sentez-vous quand je touche ?" (jambes, bras)*☐ Oui☐ Non**THORAX***"Avez-vous mal en inspirant profondément ?"*☐ Oui☐ Non*"Avez-vous mal quand je touche les côtes ?"*☐ Oui☐ Non**ABDOMEN***"Avez-vous mal au ventre ?"*☐ Oui☐ Non

Douleur à la palpation

☐ Oui☐ Non**BASSIN**

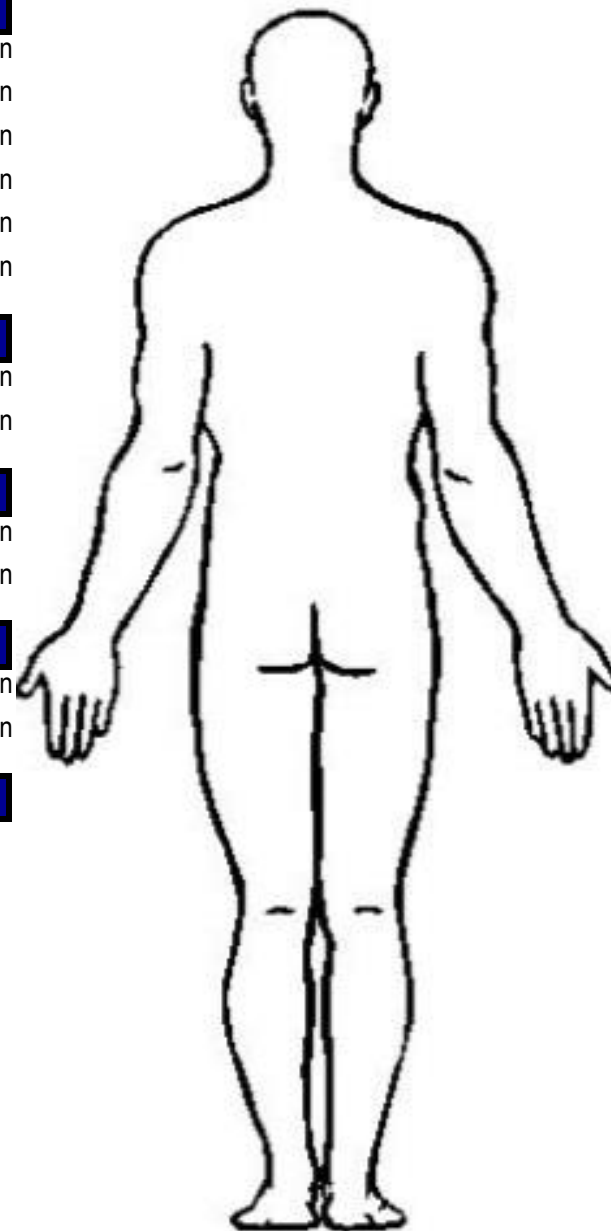
Appui sur le bassin douloureux

☐ Oui☐ Non

Hématome testiculaire

☐ Oui☐ Non**MEMBRES**☐ Douleur☐ Brûlure☐ Fracture☐ Ouverte☐ Fermée☐ Déformation☐ Plaie hémorragique☐ Compression efficace

Heure de pose du garrot :

**ANNOTER SUR LE SCHEMA LES DIFFÉRENTES LÉSIONS, PLAIES, HÉMATOMES, FRACTURES, ZONES DOULOUREUSES...**



BILAN MEDICAL : Bilan d'un malade

GENERAL

Evaluation de la douleur : / 10

Glycémie :

Température : °C

ECG : ☐ Oui ☐ Non

DOULEUR THORACIQUE

Localisation de la douleur :

Type de douleur : ☐ En étai ☐ Brûlure ☐ Crampe ☐ Autre :

Durée : min **Toujours présente ? :** ☐ Oui ☐ Non

Début : ☐ Brutal ☐ Progressif ☐ A l'effort ☐ Au repos

Irradiation : ☐ Bras ☐ Machoire ☐ Dos ☐ Abdomen ☐ Autre :

Signes associés de gravité : ☐ Paleur ☐ Sueurs ☐ Malaise

Autres signes à rechercher : ☐ Toux ☐ Crachats ☐ Majorée à l'inspiration, à la toux

☐ Nausées ☐ Vomissements ☐ Emphysème sous cutané

Facteurs de risques : ☐ Tabac ☐ Diabète ☐ Obésité ☐ Hypertension ☐ Hypercholestérolémie

DOULEUR ABDOMINALE

Localisation de la douleur :

Type de douleur :

☐ Brûlure ☐ Crampe ☐ Pointe

☐ Autre :

Heure de début :

Durée : min

Irradiations :

.....

.....

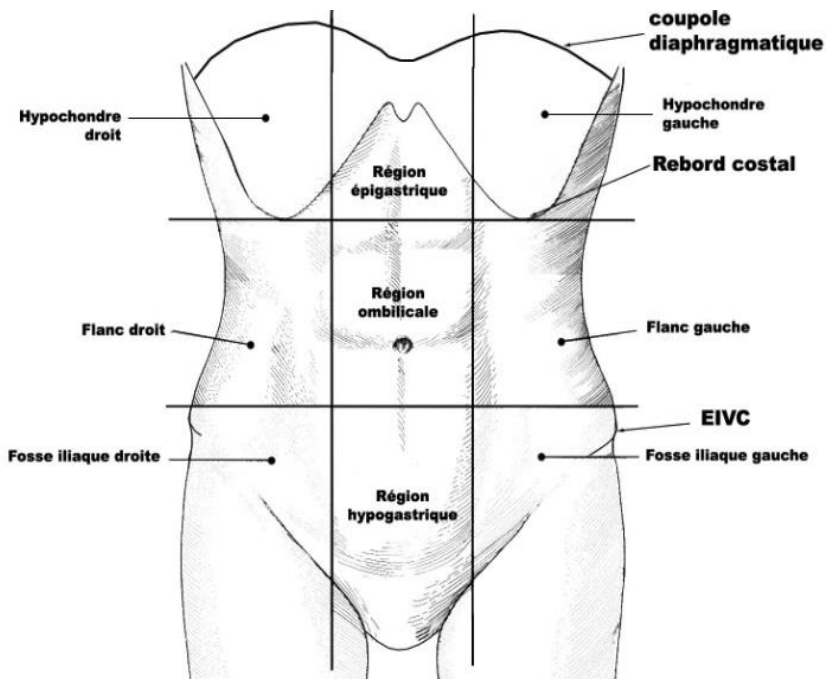
Autres signes à rechercher :

☐ Signes urinaires

☐ Vomissements ☐ Nausées

☐ Constipation ☐ Diarrhée Nombre selles / j :

☐ Autres : Date des dernières règles :



MALAISE

Perte de connaissance : ☐ Non

☐ Oui, durée :

Mouvements anormaux (convulsions) ? : ☐ Non

☐ Oui

Prodromes (signes avant le malaise) : "Avez-vous ressenti quelque chose avant le malaise ?"

☐ Aucun ☐ Céphalée ☐ En se levant ☐ Après un traumatisme ☐ Douleur thoracique

Signes neurologiques : ☐ Trouble de la parole ☐ Ne bouge pas un membre ☐ Asymétrie de la face

☐ Convulsion ☐ Perte urine ☐ Morsure de langue



TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE : Décision, prescriptions...

CONCLUSION

Hypothèses diagnostiques

Envoi à cmm@chu-toulouse.fr :

☐ ECG

☐ Photos

☐ Compte rendu médical

☐ Dossier CCMM conclu

PRESCRIPTIONS

NOM / DCI du médicament	Dosage	Posologie	Durée (en jrs)	Problème
/				
/				
/				
/				
/				
/				
/				
/				

SURVEILLANCE

ACTES A REALISER

-	☐ ECG	☐ Test palu	☐ Sutures / Agrafes
-	☐ Photos	☐ Injection	☐ Réanimation (RCP)
-	☐ BU	☐ Pansement	☐ Immobilisation
-	☐ Oxygène	☐ Glycémie	☐ PLS

DECISION

Date et Heure de la décision :

/ / 20

h

☐ SOINS A BORD

Rappel prévu dans jours

☐ DEBARQUEMENT à l'escale

☐ DEROUTEMENT

☐ EVACUATION :

☐ NON MEDICALISEE (EVASAN)

☐ MEDICALISEE (EVAMED)

☐ Accueil à quai

☐ Agent local contacté

EVACUATION ou DEBARQUEMENT :

Nom du Port

Pays

CROSS

SAMU de coordination

Patient évacué ou débarqué à

h

le

/ / 20



FICHE DE SUIVI

APPEL N°2			
Date :	TA : /	FR : / min	EN : / 10
	FC : / min	T° : °c	Glycémie : g/L
Heure :			
Dr. :			
Décision ☐ Soins à bord ☐ Débarquement ☐ Déroutement ☐ EVA Sanitaire ☐ EVA Médicalisée			
RDV pour prochain appel :			

APPEL N°3			
Date :	TA : /	FR : / min	EN : / 10
	FC : / min	T° : °c	Glycémie : g/L
Heure :			
Dr. :			
Décision ☐ Soins à bord ☐ Débarquement ☐ Déroutement ☐ EVA Sanitaire ☐ EVA Médicalisée			
RDV pour prochain appel :			



FICHE DE SUIVI

APPEL N°4			
Date :	TA : /	FR : / min	EN : / 10
	FC : / min	T° : °c	Glycémie : g/L
Heure :			
Dr. :			
Décision ☐ Soins à bord ☐ Débarquement ☐ Déroutement ☐ EVA Sanitaire ☐ EVA Médicalisée			
RDV pour prochain appel :			

APPEL N°5			
Date :	TA : /	FR : / min	EN : / 10
	FC : / min	T° : °c	Glycémie : g/L
Heure :			
Dr. :			
Décision ☐ Soins à bord ☐ Débarquement ☐ Déroutement ☐ EVA Sanitaire ☐ EVA Médicalisée			
RDV pour prochain appel :			

NOM : _____

PRENOM : _____



DIAGRAMME DE SOINS ET DE SURVEILLANCE

Allergie :

Heure | Date

PRESCRIPTIONS

—

—

—

—

—

—

—

—

SURVEILLANCE

Tension Arterielle

Fréquence Cardiaque (/min)

Fréquence Respiratoire (/min)

Température (°C)

Douleur EN (/10)	
------------------	--

Glycémie (g/L)

Diurèse (ml)

Selles

SOINS / EXAMENS COMPLEMENTAIRES

Pansement / Désinfection

Suture / Agrafes

Injection	
-----------	--

ECG

Bandelette Urinaire

Test Paludisme

Photo

Consultation/Avis Médical
